



Municipalité de la
Commune de Givrins

Préavis n° 54/2026
au Conseil Communal

**Demande d'un crédit d'investissement de
CHF 60'955.10 pour le remplacement de la place
de jeux sise à la ruelle des Chambres Chaudes**

Déléguée municipale : Mme Muriel Dauphin

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité a fait les constats suivants :

1. la nécessité de procéder à la réfection des gradins sis sur le site scolaire ;
2. l'impact du changement climatique sur la qualité de vie des élèves de l'école des Grands-Records ;
3. la vétusté de la place de jeux sise dans la ruelle des Chambres Chaudes ;
4. l'inutilisation de la place de verdure du Poids public.

Dès l'automne 2023, des réflexions ont alors été menées afin de pourvoir aux travaux de réfection nécessaires, réaménager et adapter les espaces publics aux besoins et souhaits des usagers, ce en ayant comme ligne directrice l'histoire, le réchauffement climatique, la biodiversité, l'environnement et la vie locale, afin de développer respectueusement le village d'aujourd'hui vers celui de demain.

De sorte à assurer un développement cohérent des espaces de détente sis au centre de la commune, l'Exécutif a souhaité mener une réflexion globale pour ces lieux afin de garantir une accessibilité pour les différentes tranches d'âge et tenir compte des intérêts diversifiés des usagers.

Ces projets s'inscrivent donc également pleinement dans la volonté municipale, exprimée dans son Plan Energie et Climat Communal, plus précisément dans la mise en œuvre de ses fiches 3, 4, 6 et 9.

Le bureau « Atelier Nature et Paysage Sàrl » a accompagné la Municipalité dans ses réflexions et le développement des projets sis aux Grands-Records, à la ruelle des Chambres Chaudes, et à la place de verdure du Poids public.

Ces réflexions ont amené à la rédaction d'un préavis au printemps 2024, document qui n'a finalement pas été soumis au vote du législatif, la Municipalité souhaitant prioriser d'autres dossiers.

Suite aux constats de l'état vétuste et dangereux de la place de jeux de la ruelle des Chambres Chaudes, l'Exécutif estime qu'il est dorénavant impératif de procéder à son remplacement. Afin de garantir la sécurité publique, cette zone a été interdite d'usage et son accès fermé depuis le début du printemps.

Le projet tel que développé dans le présent préavis ne permet malheureusement plus de mettre en œuvre d'actions découlant du PECC.

2. Remplacement de la place de jeux sise à la ruelle des Chambres Chaudes

La place de jeux actuelle a été construite il y a une trentaine d'année. Offerte en son temps par un des riverains de la ruelle dans le cadre d'un échange de terrains, elle n'est aujourd'hui malheureusement plus conforme aux normes en vigueur (accès à la poutre horizontale, divers points de coincements, fissures sur les rondins, zones de chute, etc) et son état, notamment le revêtement du sol, est fortement usagé, avec des déformations importantes et un risque structurel avéré.

Un rapport a été établi par l'entreprise Secuchantier Sàrl, entreprise spécialisée en sécurité des infrastructures, afin d'analyser formellement la situation eu égard à l'état des lieux et à la réglementation. Les conclusions de ce rapport joint en annexe ne souffrent pas de discussion, la place de jeux existante doit être mise hors service.



Photos de l'état actuel

Une réfection intégrale de cette place de jeux est par conséquent nécessaire. Vu les constats de la dangerosité que cette infrastructure représente pour ses usagers, la Municipalité a décidé d'interdire son accès, le temps que les travaux soient réalisés, la responsabilité de la Commune étant engagée si un accident devait se produire.

Dans sa réflexion, la Municipalité souhaite dédier prioritairement cette zone aux enfants en âge préscolaire, soit de 1 à 4 ans. La localisation, dans une zone protégée du village, rend cette affectation particulièrement adéquate pour les familles. L'utilisation du bois, idéalement d'origine indigène, sera préférée.



Photo illustrative (source : Realsport)

Il convient de préciser que cette infrastructure nécessite un contrôle et un entretien régulier afin de la maintenir en parfait état et conforme aux différentes normes s'appliquant. Les communes ne disposant pas de personnel dûment qualifié pour ce faire recourent annuellement à des prestataires spécialisés afin de garantir la conformité de leurs infrastructures destinées au public.

En cas de refus du Conseil communal de procéder à la réfection de cette place de jeux, la Municipalité procédera à sa désaffectation. Il n'est en effet pas envisageable de laisser cette infrastructure qui ne répond plus aux exigences sécuritaires à la disposition du public, particulièrement des enfants.

3. *Planning intentionnel des travaux*

Ces travaux seront vraisemblablement réalisés durant l'automne, le délai de livraison des matériaux étant de plusieurs mois.

4. *Coûts*

Les coûts estimatifs des travaux projetés indiqués ci-dessous sont issus d'offres d'entreprises spécialisées et qualifiées.

<i>Réfection de la place de jeux de la ruelle des Chambres Chaudes</i>	
Sécurisation, dépose des jeux et sols existants	10'500.-
Travaux préparatoires, fixation des jeux et sol de protection	23'000.-
Fourniture des éléments de jeux	18'000.-
<i>Variante – Plus-value fourniture des éléments de jeux en bois local</i>	<i>25'000.-</i>
Divers et imprévus 5%	2'575.-
Total HT	54'075.-
TVA (8.1%)	4'380.10
Total TTC arrondi	58'455.10

Les honoraires du bureau mandataire sont estimés à hauteur d'environ CHF 2'500.- TTC pour l'accompagnement dans l'élaboration de ce projet.

5. Financement et amortissement

L'investissement global arrondi se monte à **CHF 60'955.10**, financé par la trésorerie courante ou par la conclusion d'un emprunt bancaire aux meilleures conditions.

L'investissement sera amorti sur une durée de 10 ans dès la fin des travaux.

6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Givrins

vu le préavis n° 54/2026 relatif à la demande d'un crédit d'investissement de CHF 60'955.10 pour le remplacement de la place de jeux sise à la ruelle des Chambres Chaudes ;

ouï le(s) rapport(s) de la(des) commission(s) chargée(s) d'étudier cet objet ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

d'accepter

1. L'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'955.10 pour le remplacement de la place de jeux sise à la ruelle des Chambres Chaudes ;

d'autoriser

2. La Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la place de jeux sise à la ruelle des Chambres chaudes ;
3. La Municipalité à prélever les montants nécessaires sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier dans les limites du plafond d'endettement.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

Le Secrétaire

Regula Zellweger

Alexandre Good



Annexe : rapport SecuChantier Sàrl.